



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R28-2021-013

PUBLIÉ LE 5 FÉVRIER 2021

# Sommaire

## **Préfecture de la région Normandie - SGAR**

R28-2021-02-03-003 - Arrêté N°SGAR 21-018 portant délégation de signature à Mme Sylvie MOUYON-PORTE déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement, sport de Normandie pour les attributions relevant de l'agence du service civique (3 pages)

Page 3

# Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2021-02-03-003

Arrêté N°SGAR 21-018 portant délégation de signature à  
Mme Sylvie MOUYON-PORTE déléguée régionale  
académique à la jeunesse, à l'engagement, sport de

*Arrêté N°SGAR 21-018, portant délégation de signature, à Mme Sylvie MOUYON-PORTE, déléguée  
régionale académique à la jeunesse, à l'engagement, sport de Normandie pour les attributions  
relevant de l'agence du service civique*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général  
pour les Affaires Régionales  
Pôle modernisation et moyens**

Kamel MOUSSAOUI

Mission coordination générale,  
stratégie immobilière et pilotage  
budgétaire

**Arrêté N° SGAR / 21-018  
portant délégation de signature à Mme Sylvie MOUYON-PORTE, déléguée régionale  
académique à la jeunesse, à l'engagement, sport de Normandie pour les attributions relevant  
de l'agence du service civique**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code de la mutualité, notamment ses articles L. 111-2 et L. 111-5 ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles D. 242-4, D. 372-3 et D. 412-98-2 ;

Vu le code du service national, et notamment les dispositions de l'article R 120-9 ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret du Président de la République, en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine Maritime ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Préfecture de la région Normandie  
7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX  
Tél : 02 32 76 51 67  
Courriel : [kamel.moussaoui@normandie.gouv.fr](mailto:kamel.moussaoui@normandie.gouv.fr)

Vu l'arrêté N° SGAR/19-105 du 21 mai 2019 portant délégation de signature à Mme Sylvie MOUYON-PORTE, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie pour les attributions relevant de l'agence du service civique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports de la région académique Normandie ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2020 portant nomination de Mme Sylvie MOUYON-PORTE dans l'emploi de déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie ;

Vu le protocole régional DRAJES du 24 décembre 2020 entre le préfet de la région Normandie et la rectrice de la région académique Normandie, relatif à l'articulation des compétences entre le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime et la rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, chancelière des Universités, pour la mise en œuvre en Normandie des missions régionales de l'État dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative au sein de la DRAJES.

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1 :**

Madame Sylvie MOUYON-PORTE, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie est désignée en qualité de déléguée territoriale adjointe de l'agence du service civique Normandie.

### **ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée à Madame Sylvie MOUYON-PORTE, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie à l'effet de signer, au nom du délégué territorial, tous les actes ou écrits relatifs à la mise en œuvre du service civique en Normandie.

### **ARTICLE 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie MOUYON-PORTE, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie, la délégation de signature prévue à l'article 2 est accordée à Madame Hélène MARACHE, inspectrice de la jeunesse et des sports.

**ARTICLE 4 :**

Les décisions relatives à la présente délégation ainsi que toutes les correspondances ou actes relatifs aux dossiers instruits par la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports devront être signés dans les conditions suivantes :

POUR LE PREFET DE LA REGION NORMANDIE  
ET PAR DELEGATION,  
LA DELÉGUÉE RÉGIONALE ACADÉMIQUE A LA JEUNESSE,  
A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS  
(suivi du prénom et du nom de délégataire)

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie MOUYON-PORTE, la formulation de la signature devra prendre en compte les fonctions du signataire.

**ARTICLE 5 :**

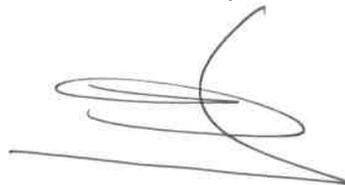
L'arrêté préfectoral n° SGAR/19-105 du 21 mai 2019 portant délégation de signature à Mme Sylvie MOUYON-PORTE, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie pour les attributions relevant de l'agence du service civique est abrogé.

**ARTICLE 6 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie, déléguée territoriale adjointe de l'agence du service civique sont chargés de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise au président de l'agence du service civique et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 3 février 2021

Le Préfet,



Pierre-André DURAND